

DOSSIER MARIAGE

Ce dossier doit être déposé **complet** à la Mairie de CHAVENAY (Service Etat civil) **un mois et demi** avant le mariage, et **trois mois** lorsque l'un des époux est étranger.

Liste des pièces à fournir pour tous les couples :

- Fiche de renseignements dûment remplie (FICHE JOINTE)
- Attestation sur l'honneur de domicile, à compléter et à signer pour chacun des futurs époux (FICHE JOINTE)
- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois) pour chacun des futurs époux, à son propre nom (taxe d'habitation ou taxe foncière, facture de gaz, de téléphone fixe, etc.) (ORIGINAL + PHOTOCOPIE)
- Liste des témoins (1 ou 2 témoins par personne), accompagnée de la photocopie des pièces d'identité des témoins (FICHE JOINTE)

Liste des pièces à fournir pour les personnes de nationalité Française :

- Pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport) (ORIGINAL + PHOTOCOPIE)
- Copie intégrale de l'acte de naissance (datée de moins de 3 mois). La demande doit être faite auprès de la mairie du lieu de naissance. Pour les Français nés à l'étranger, s'adresser au Ministère des Affaires Etrangères – Service Central de l'Etat Civil – 11, rue de la Maison Blanche – 44941 Nantes Cedex 9

Liste des pièces à fournir pour les personnes de nationalité Etrangère :

- Pièce d'identité (Passeport) (ORIGINAL + PHOTOCOPIE)
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait plurilingue) daté de moins de 6 mois. Cet acte, délivré par les autorités du lieu de naissance, doit être traduit en français ou être un acte plurilingue il devra également être légalisé ou apostillé. Les traductions doivent être faites soit par un expert assermenté par les cours en France, soit par les autorités consulaires françaises dans le pays.
- Certificat de coutume (daté de moins de 3 mois), établi au consulat ou à l'ambassade en France
- Certificat de célibat ou, appelé aussi, certificat de capacité matrimoniale (daté de moins de 3 mois), établi au consulat ou à l'ambassade en France (accompagné de sa traduction)

Autres pièces éventuelles :

- Si le mariage a lieu dans la commune de domicile ou de résidence de l'un des parents des futurs époux : la pièce d'identité du parent (PHOTOCOPIE) et un justificatif de domicile (de moins de 3 mois) (PHOTOCOPIE)
- Si un contrat de mariage est établi chez un notaire, l'attestation du notaire (à remettre au minimum 10 jours avant la date du mariage)
- Si vous avez un ou plusieurs enfants communs, acte(s) de naissance du ou des enfants communs (daté(s) de moins de 3 mois), accompagné(s) du livret de famille
- Si vous êtes pacsé(e), récépissé de l'enregistrement de la déclaration conjointe du PACS (PHOTOCOPIE)
- Si vous êtes veuf ou veuve, acte de décès du conjoint précèdent
- Si vous êtes divorcé(e), acte de naissance sur lequel figure la mention de divorce. A défaut, fournir une copie du jugement définitif de divorce

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Date du mariage souhaitée ://				
DENICEICNEMENTS ELITIDIE) EDOLIVISE)				
RENSEIGNEMENTS FUTUR(E) EPOUX(SE)				
NOM :				
Prénom(s):				
Profession:				
Né(e) le :				
Nationalité :				
* : Mail :				
Adresse :				
Code postal : Ville :				
<u>Père</u> :				
NOM :				
Prénom(s):				
Profession :	□ retraité	□ décédé	☐ sans renseignements	
Adresse :				
Code postal : Ville :				
Màra				
<u>Mère</u> :	NONA 1 :	C:II		
NOM :	-			
Prénom(s):				
Profession:	□ retraitée	□ décédée	☐ sans renseignements	
Adresse :				

Code postal :

RENSEIGNEMENTS FUTUR(E) EPOUX(SE)				
NOM :				
Prénom(s):				
Profession:				
Né(e) le :				
Nationalité :				
☎ • : Mail :				
Adresse :				
Code postal : Ville :				
<u>Père</u> :				
NOM :				
Prénom(s):	•••••			
Profession:	raité	□ décédé	☐ sans renseignements	
Adresse :				
Code postal : Ville :				
<u>Mère</u> :				
NOM: NOM	de jeune	fille :		
Prénom(s):				
Profession:	raitée	□ décédée	☐ sans renseignements	
Adresse :				
Code postal : Ville :				
RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTURS EPOUX				
Nombre d'enfants communs :				
Un contrat de mariage sera-t-il établi par un notaire ?	□ oui	□ non		
Procéderez-vous à un échange d'alliances lors de la cérémonie ?		□ non		
Le mariage civil sera-t-il suivi d'une cérémonie religieuse ?		□ non		
Souhaitez-vous la parution d'une photo dans le Chavenay Zoom ?	□ oui	□ non		
Futur domicile conjugal prévu (adresse) :				

LISTE DES TÉMOINS

1 ^{er} Témoin :	
NOM :	NOM d'épouse :
Prénom(s):	
Profession :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
2 ^{ème} Témoin :	
NOM :	NOM d'épouse :
Prénom(s):	
Profession :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
3 ^{ème} Témoin :	
NOM :	NOM d'épouse :
Prénom(s) :	
Profession :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
4 ^{ème} Témoin :	
NOM :	NOM d'épouse :
Prénom(s) :	
Profession :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :

<u>IMPORTANT</u>: Les témoins (minimum 2, maximum 4) devront être agés d'au moins 18 ans sans distinction de sexe ou de nationalité (Joindre les photocopies des pièces d'identité).

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Article 6 du décret n°53.914 du 26 septembre 1953. modifié par décret n°74.449 du 15 mai 1974)

(à imprimer en double exemplaire et à remplir par chacun des futurs époux)

Je soussigné (e) (Nom, Préno	ms)			
Né(e) le	à			
Atteste sur l'honneur				
☐ Avoir mon domicile d	epuis le	à :		
Adresse :				
☐ Avoir ma résidence à	Chavenay où j'ai résidé	sans interruption depuis leà :		
Code postar:	ville :			
□ Avoir un de mes pare depuis le	•	ou sa résidence dans la commune de Chavenay		
☐ Exercer la profession	de			
☐ Être célibataire				
☐ Être pacsé(e) depuis lo	e://			
□ Être divorcé(e) depuis	le (dâte du jugement c	ou arrêt) ://		
☐ Être veuf(ve) depuis le	e ://			
☐ Ne pas être remarié(e	e) depuis le divorce ou c	décès du conjoint		
		A, le		
oplication de l'article 441- 7 du code pénal, est puni d'un 0€ d'amende le fait : d'établir une attestation ou certificat faisant état de fai de falsifier une attestation ou un certificat originaireme de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexa	ts matériellement inexacts ; ent sincère ;	Signature :		

 \square Cochez les cases utiles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier et informatique par la commune de Chavenay afin d'organiser votre mariage. Elles sont collectées par le service des Affaires Générales et sont destinées aux agents de ce service et à l'élu chargé de la célébration. Elles sont conservées pendant 1 an. La base juridique du traitement est une obligation légale. Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de limitation et de rectification en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.